



www.ami-paris.fr

ASSOCIATION MÉDICALE INTERENTREPRISES
SANTÉ AU TRAVAIL

ENTREPRISE
A l'attention de la Direction
ADRESSE
CODE POSTAL

Paris, le 3 janvier 2017

P.T./I.I. Réf. :

Madame, Monsieur,

L'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants (Rayons X) de certains salariés de votre entreprise justifie un suivi dosimétrique dont les résultats sont centralisés et archivés par l'IRSN.

Ces résultats dosimétriques étaient jusqu'à présent communiqués sous forme « papier ». Ils seront désormais diffusés de manière dématérialisée avec le Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants (SISERI).

Cette nouvelle présentation vous impose de satisfaire au préalable, et avant fin décembre 2016, à quelques démarches afin de disposer d'un espace client sécurisé. Cet accès SISERI devra par la suite faire de votre part l'objet d'une actualisation ANNUELLE.

Nous vous recommandons de bien vous conformer aux prescriptions figurant sur la note ci-jointe.

Vous en remerciant par avance,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Directeur,

Docteur P. THILLAUD

Voir accès site SISERI